

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 232****26 février 2004****SOMMAIRE**

Accofin Société Fiduciaire, S.à r.l., Luxembourg ..	11134	Genisis Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	11120
Adames Investments S.A., Luxembourg .....	11124	Genistre Investments S.A., Luxembourg .....	11103
Aggior S.A., Luxembourg .....	11114	Gerpar S.A.H., Luxembourg .....	11113
Aggior S.A., Luxembourg .....	11117	Gerpar S.A.H., Luxembourg .....	11113
Agora, S.à r.l., Bertrange .....	11130	GIB International S.A., Luxembourg .....	11122
Astilla S.A., Luxembourg .....	11123	I.B.S. & Partners, International Business Services & Partners S.A., Luxembourg .....	11135
Astringo Holdings S.A. ....	11119	Icomi Investment S.A. Holding, Luxembourg ...	11115
Belaysia, S.à r.l., Luxembourg .....	11120	Indiana Shipping S.A., Luxembourg .....	11092
Broderinvest S.A., Luxembourg .....	11118	Investment Synergy S.A., Luxembourg .....	11133
Brook Rock Holdings S.A., Luxembourg .....	11090	Italtriest International S.A., Luxembourg .....	11117
Canal House S.A., Mamer .....	11116	Italtriest International S.A., Luxembourg .....	11117
Cardinal Shipping S.A., Luxembourg .....	11130	Lux-Asset Management S.A., Luxembourg .....	11115
Ciments Français International S.A.H., Luxem- bourg .....	11117	Maat S.A., Luxembourg .....	11135
Ciments Français International S.A.H., Luxem- bourg .....	11121	Mangousta Yachting Charter S.A., Luxembourg .	11134
Cirio Del Monte Foods Holdings S.A., Luxem- bourg .....	11135	Maramco S.A., Luxembourg .....	11118
Coin S.A., Mamer .....	11119	Mavely Charters S.A., Luxembourg .....	11134
Day et Nous Charter S.A., Luxembourg .....	11112	Mer S.A. ....	11120
Eastwood S.A.H., Luxembourg .....	11114	Montemar S.A., Luxembourg .....	11097
Eastwood S.A.H., Luxembourg .....	11119	Nifrac Finance S.A., Luxembourg .....	11116
Emba S.A.H., Luxembourg .....	11136	Nifrac Finance S.A., Luxembourg .....	11118
Emba S.A.H., Luxembourg .....	11136	Notiara S.A., Luxembourg .....	11102
Energex Engineering S.A., Luxembourg .....	11123	PARFIMO Participations Financières Immobilières S.A., Luxembourg .....	11122
Energex Engineering S.A., Luxembourg .....	11123	Picolit S.A., Luxembourg .....	11134
EPI Trinity, S.à r.l., Luxembourg .....	11136	Platina Affiliates S.A., Luxembourg .....	11097
Equicomfina S.A., Luxembourg .....	11114	QPL Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	11121
European Cosmetic Group, S.à r.l., Luxembourg ..	11122	Ravenelle Holding S.A., Luxembourg .....	11121
European Power Systems S.A., Luxembourg .....	11118	Ravenelle Holding S.A., Luxembourg .....	11133
Excellence Charter S.A., Luxembourg .....	11112	Solist, S.à r.l., Luxembourg .....	11115
First European Transfer Agent S.A., Luxembourg.	11123	Spetses Maritimes S.A., Luxembourg .....	11092
FLZ, S.à r.l., Luxembourg .....	11109	Sport Craft S.A., Luxembourg .....	11092
Floraxau S.A.H. Luxembourg .....	11116	Tecnopali International (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg .....	11121
Fossier Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	11093	West Wild S.A. ....	11113
Genisis Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	11120	Zadig S.A., Luxembourg .....	11135

**BROOK ROCK HOLDINGS, Société Anonyme.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 71.136.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of December.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company BROOK ROCK HOLDINGS, with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B number 71.136, incorporated by deed of the undersigned notary, on the 21st of July 1999, published in the Mémorial C number 808 of the 29th October 1999, whose articles of association have been modified by deed of the undersigned notary on the 16th of September 1999, published in the Mémorial C number 902 of the 29th of November 1999, and which subscribed capital has been converted and increased at six million three hundred and fifty thousand euro (EUR 6,350,000.-), represented by five million (5,000,000) shares without a par value by decision of the extraordinary general meeting of the shareholders on the 14th of August 2001, published in the Mémorial C number 133 of the 24th of January 2002.

The meeting is presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach (Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1) Increase of the Company's capital to the extent of EUR 11,650,000.- in order to raise it from the amount of EUR 6,350,000.- to EUR 18,000,000.- by the issue of 9,173,228 new shares without a par value having the same rights and obligations as the existing shares and their full payment by allocation to the capital of profits carried forward to the extent of EUR 11,650,000.-.

2) Subsequent attribution of the 9,173,228 new shares without a par value to the Company's shareholders, GRAFTON GROUP PLC and GRAFTON GROUP SECRETARIAL SERVICES LIMITED, both having their registered office at Heron House, Corrig Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Ireland, proportionally to their present participation in the Company's capital.

3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to increase the Company's capital to the extent of eleven million six hundred and fifty thousand euro (EUR 11,650,000.-) in order to raise it from the amount of six million three hundred and fifty thousand euro (EUR 6,350,000.-) to eighteen million euro (EUR 18,000,000.-) by the issue of nine million one hundred and seventy-three thousand two hundred and twenty-eight (9,173,228) new shares without a par value having the same rights and obligations as the existing shares.

The meeting states the full payment of the nine million one hundred and seventy-three thousand two hundred and twenty-eight (9,173,228) new shares by allocation to the capital of profits carried forward to the extent of eleven million six hundred and fifty thousand euro (EUR 11,650,000.-).

Proof of the existence of such profits carried forward has been given to the undersigned notary who states it expressly.

*Second resolution*

The meeting decides the attribution of the nine million one hundred and seventy-three thousand two hundred and twenty-eight (9,173,228) new shares without a par value to the Company's shareholders, GRAFTON GROUP PLC and GRAFTON GROUP SECRETARIAL SERVICES LIMITED, both having their registered office at Heron House, Corrig Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Ireland, proportionally to their present participation in the Company's capital.

*Third resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at eighteen million Euro (EUR 18,000,000.-) represented by fourteen million one hundred and seventy-three thousand two hundred and twenty-eight (14,173,228) shares without a par value.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about five thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BROOK ROCK HOLDINGS, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.136, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 808 du 29 octobre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 902 du 29 novembre 1999, et dont le capital social a été converti et augmenté à six millions trois cent cinquante mille euros (EUR 6.350.000,-), représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 14 août 2001, publié au Mémorial C numéro 133 du 24 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 11.650.000,- pour le porter du montant actuel de EUR 6.350.000,- à EUR 18.000.000,- par l'émission de 9.173.228 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et leur libération intégrale par affectation au capital de bénéfices reportés à concurrence de EUR 11.650.000,-.

2) Attribution subséquente de 9.173.228 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale aux actionnaires de la société GRAFTON GROUP PLC et GRAFTON GROUP SECRETARIAL SERVICES LIMITED, les deux ayant leur siège social à Heron House, Corrig Road, Sandford Industrial Estate, Dublin 18, Irlande, proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social de la société.

3) Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze millions six cent cinquante mille euros (EUR 11.650.000,-), pour le porter du montant actuel de six millions trois cent cinquante mille euro (EUR 6.350.000,-) à dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-), par l'émission de neuf millions cent soixante-treize mille deux cent vingt-huit (9.173.228) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée constate la libération intégrale des neuf millions cent soixante-treize mille deux cent vingt-huit (9.173.228) actions nouvelles par affectation au capital de bénéfices reportés à concurrence de onze millions six cent cinquante mille euro (EUR 11.650.000,-).

La preuve de l'existence de ces bénéfices reportés a été apportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'attribuer les neuf millions cent soixante-treize mille deux cent vingt-huit (9.173.228) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale aux actionnaires de la société GRAFTON GROUP PLC et GRAFTON GROUP SECRETARIAL SERVICES LIMITED, les deux ayant leur siège social à Heron House, Corrig Road, Sandford Industrial Estate, Dublin 18, Irlande, proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier suite aux décisions qui précèdent le premier alinéa de l'article 5 des statuts en aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-), représenté par quatorze millions cent soixante-treize mille deux cent vingt-huit (14.173.228) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2004, vol. 525, fol. 59, case 9.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009290.3/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**SPETSES MARITIMES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.796.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4<sup>o</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06465. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(010475.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**INDIANA SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.990.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4<sup>o</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06275. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(010477.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**SPORT CRAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.552.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4<sup>o</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06464. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(010478.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**FOSSIER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 98.603.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the sixteenth day of January.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 5.524, duly represented by Mrs. Annie Lyon, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on January 12, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur*, by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of FOSSIER INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is formed for an undetermined period.

**Title II.- Capital - Corporate Units**

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro) represented by 25 (twenty-five) corporate units with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

**Art. 7.** Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

**Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

#### **Title IV.- Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken insofar as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **Title V.- Financial Year - Balance Sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

**Art. 11.** Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

#### **Title VII.- General Provision**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

##### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2004.

##### *Subscription and Payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by the company BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

##### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.- (two thousand Euro).

##### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The managers of the Company, for an unlimited period, are:

- The company MONTEREY SERVICES S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 51.100;

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 64.474;

- Mr Robert Hovenier, commercial director, born in Seedorf (the Netherlands) on May 28, 1965, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

The Company will be bound by the joint signatures of two managers.

2) The registered office of the Company is fixed at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the proxy holder signed with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le seize janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524, représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de FOSSIER INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

#### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

### **Titre IV.- Décisions de l'Associé unique - Décisions Collectives d'Associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

**Art. 11.** Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII.- Disposition générale**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

#### *Résolutions de l'Associée unique*

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:



- La société MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.100;

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474;

- Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, né à Seedorf (Pays-Bas) le 28 mai 1965, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

2) Le siège de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne mandataire, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lyon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, vol. 142S, fol. 27, case 8. – Reçu 250 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 janvier 2004.

T. Metzler.

(010543.3/222/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

### **MONTEMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.872.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4<sup>e</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06558. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010480.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

### **PLATINA AFFILIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 98.608.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Gand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société PLATINA INVEST LTD, avec siège social au TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau Bahamas,

ici représentée par Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 19 janvier 2004.

2.- Monsieur Enzo Liotino, prénommé, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de PLATINA AFFILIATES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administra-

tion à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois d'avril à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

#### Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. PLATINA INVEST LTD, prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	3.099
2. Monsieur Enzo Liotino, prénommé, une action . . . . .	1
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille sept cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2006:

a. Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II;

- b. Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II;  
 c. Monsieur Thomas Rottner, directeur de sociétés, demeurant au flat 1, 17 Dawson Place Londres W2 4TH, Royaume-Uni.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2006:  
 FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
 Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

**Suit la traduction anglaise de l'acte qui précède:**

In the year two thousand four, on the twentieth of January.  
 Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company PLATINA INVEST LTD, having its registered office at TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau Bahamas,  
 represented by Mr Enzo Liotino, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given in London, on January 19, 2004.

2.- Mr Enzo Liotino, previously named, acting in his own name.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the notary executing remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of PLATINA AFFILIATES S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### Board of directors and statutory auditors

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number. and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday in the month of April, at 11.00. a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

#### *Subscription any payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. PLATINA INVEST LTD, previously named, three thousand ninety-nine shares . . . . .	3,099
2. Mr Enzo Liotino, previously named, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: three thousand one hundred shares . . . . .	3,100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand seven hundred euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2006:

- Mr Jacques Reckinger, Master-at-Law, with professional address in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,
- Mr Enzo Liotino, Manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II;
- Mr Thomas Rottner, company director, with professional address at flat 1, 17 Dawson Place, London W2 4TH, United Kingdom.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2006: FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located in L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. Liotino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2004, vol. 833, fol. 9, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(010578.3/239/310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

### **NOTIARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 89.132.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4<sup>e</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010483.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**GENISTRE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 98.612.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixteenth of January.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company ADAMES INVESTMENTS S.A., with registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, not yet registered with the Trade Register of Luxembourg,

duly represented by Mrs. Véronique Doring, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on January 16, 2004.

2. The company ECOREAL S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 38.875,

duly represented by Mrs. Annie Lyon, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on January 16, 2004.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy holders of the appearing parties, and the notary, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

**Name - Registered Office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of GENISTRE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the company is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 70,000.- (seventy thousand Euro) divided into 70 (seventy) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) to be divided into 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on January 15, 2009, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind or by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

### **Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the board didn't choose a chairman, the presidency of the meeting is conferred to a present director. The board of directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's object. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two directors. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.



### General Meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Thursday of the month of April at 2.30 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business Year - Distribution of Profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General Disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply insofar as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1) by ADAMES INVESTMENTS S.A., prenamed, sixty-nine shares, .....	69
2) by ECOREAL S.A., prenamed, one share, .....	1

Total: seventy shares, .....	70
------------------------------	----

The shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 70,000.- (seventy thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro).

#### *Extraordinary general meeting*

The appearing parties, duly represented and representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2009:

1. The company MONTEREY SERVICES S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 51.100;

2. The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 64.474;

3. Mr Robert Hovenier, commercial director, born in Seedorf (the Netherlands) on May 28, 1965, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, for a period of six years, its mandate expiring at the ordinary general meeting of 2009:

The company FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., with registered office in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 34.813.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, acting in the here above stated capacities, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the proxy holders signed the original deed together with the Notary.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le seize janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société ADAMES INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Madame Véronique Doring, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2004.

2. La société ECOREAL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.875, représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentée comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de GENISTRE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) représenté par 70 (soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, le tout dans les limites de la loi.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 15 janvier 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration pourra déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital social effectuée dans la forme requise par le conseil d'administration, le présent article sera, en conséquence, adapté suivant la modification.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Conseil d'Administration et Commissaires aux Comptes**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Il se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration devront être signés par tous les administrateurs présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et ratifier tous les actes concernant la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tel que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par ADAMES INVESTMENTS S.A., prénommée, soixante-neuf actions, .....	69
2) par ECOREAL S.A., prénommée, une action, .....	1
Total: soixante-dix actions, .....	70

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, dûment représentées et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une période de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2009:

1. La société MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.100;

2. La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474;

3. Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, né à Seedorf (Pays-Bas) le 28 mai 1965, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2009:

La société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.813.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite aux personnes mandataires, agissant ès-dites qualités, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les personnes mandataires ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: V. During, A. Lyon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, vol. 142S, fol. 27, case 6. – Reçu 700 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 janvier 2004.

T. Metzler.

(010568.3/222/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**FLZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2177 Luxembourg, 10, rue Nic. Majerus.

R. C. Luxembourg B 98.604.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize janvier,

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

A comparu:

Monsieur Fernand Zeutzus, entrepreneur, demeurant à L-2177 Luxembourg, 10, rue Nic. Majerus, ici représenté par Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 janvier 2004,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts. La Société prendra la dénomination de FLZ .

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du ou des gérant(s).

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés statuant aux conditions requises pour la modification des statuts.

Le ou les gérant(s) pourront pareillement établir, à l'unanimité, des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a les objets suivants: entreprise de construction, agence immobilière, expertise en matière immobilière, de construction et de recyclage de matières inertes, promotion immobilière, ainsi que commerce de matériaux de construction.

De manière générale, elle peut acheter, vendre, louer et administrer tous biens mobiliers et immobiliers tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut accomplir seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, tant par elle-même que par l'intermédiaire de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

## **Titre II - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6.** Le capital pourra être modifié par une décision de l'assemblée générale statuant aux conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne connaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux, à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la Société.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années.

La Société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la Société.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

**Art. 10.** Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement est même requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux, soit par la Société elle-même lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres. Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Le prix ainsi dû est payable comme suit: un tiers quatre mois après le décès; un tiers sept mois après le décès et le dernier tiers douze mois après le décès.

Le prix produira des intérêts au taux légal à partir du décès. L'acquéreur des parts pourra se libérer par anticipation.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la Société.

**Art. 11.** Toute cession de parts sociales entre vifs doit être constatée par acte sous seing privé ou par acte notarié. Elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12.** En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés lorsqu'il y en a plusieurs, la Société ne sera pas dissoute. Elle continuera le cas échéant entre les associés restants et les héritiers éventuels ou représentants de l'associé décédé.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, ni

faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs de la Société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux comptes de la Société.

**Art. 14.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés s'il y en a plusieurs, ne met pas fin à la Société.

### **Titre III - Gérance**

**Art. 15.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour un temps limité ou sans limitation de durée. Chaque gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés. Vis-à-vis de tiers, chaque gérant peut engager la Société sous sa seule signature.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs ou autres agents, associés ou non. Le ou les gérant(s) fixent leurs pouvoirs et attributions et ils peuvent les révoquer.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Le ou les gérant(s) sont simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV - Assemblées Générales**

**Art. 17.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales représentent l'universalité des associés. Leurs décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, dissidents ou incapables. Lorsqu'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Il doit être tenu, endéans les quatre premiers mois de chaque année, au moins une assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels de l'exercice écoulé et qui votera sur le quitus à donner aux gérants.

En outre, les associés peuvent être réunis en assemblée générale à toutes les époques de l'année par la convocation d'un seul gérant, même sans l'accord ou contre la volonté du ou des autres gérant(s).

Le ou les gérant(s) sont tenus de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois si un ou plusieurs associés représentant le quart du capital social le demandent.

Les réunions sont tenues au jour, heure et lieu désignés dans les convocations.

**Art. 19.** Les convocations aux assemblées générales sont faites quinze jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion, par lettres recommandées adressées à chacun des associés. Elles contiennent l'ordre du jour.

**Art. 20.** L'ordre du jour de chaque assemblée est arrêté par le ou les gérant(s) ou par le ou les associé(s) à la demande desquels l'assemblée est convoquée.

Il ne peut être mis en délibération que les propositions portées à l'ordre du jour, à moins que l'assemblée ne décide de délibérer aussi sur d'autres objets.

L'assemblée est présidée par l'associé qu'elle désigne à cette fin. Le président de l'assemblée désigne un secrétaire choisi ou non parmi les associés.

**Art. 21.** Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de chaque assemblée et par les associés qui le demandent.

En cas d'associé unique, les décisions prises par l'associé dans l'exercice des pouvoirs attribués à l'assemblée générale sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

**Art. 22.** Chaque associé a le droit de participer lui-même ou par mandataire à l'assemblée générale, en se conformant aux statuts et à la loi.

Chaque part donne droit à une voix, sans limitation.

**Art. 23.** Aucune décision n'est valablement prise que si elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 24.** Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

### **Titre V - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 25.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 26.** Chaque année, au trente et un décembre, le ou les gérant(s) établiront les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Les bénéfices nets seront répartis de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,

- le solde restera à la disposition de l'assemblée qui décidera de son affectation ou de sa répartition.

### **Titre VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 27.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée générale, ou à défaut d'une telle délibération, par les gérants en fonction.

La liquidation se fera en conformité avec les règles de la section VIII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales complétée par les lois modificatives subséquentes.

### **Titre VII - Dispositions générales**

**Art. 28.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

#### *Souscription et libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Fernand Zeutzius, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cents euros (EUR 800,00).

#### *Décision de l'Associé unique*

Conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 et à l'article 17 des statuts, l'associé unique prend la résolution suivante:

1. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Fernand Zeutzius, préqualifié, lequel pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2177 Luxembourg, 10, rue Nic. Majerus.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, vol. 142S, fol. 22, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 janvier 2004.

T. Metzler.

(010547.3/222/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

### **EXCELLENCE CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.901.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4<sup>o</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06538. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010504.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

### **DAY ET NOUS CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.773.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4<sup>o</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06542. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010485.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.



**GERPAR, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 7.140.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

*Extrait de décisions prises lors de l'assemblée générale du 20 mai 2003*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Les résultats de l'exercice 2002 sont répartis comme suit:

- Perte reportée au 1 <sup>er</sup> janvier 2002. ....	- 255.002 USD
- Perte de l'exercice .....	- 15.433 USD
- Solde déficitaire à reporter .....	- 270.434 USD

La répartition de résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010489.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**GERPAR, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 7.140.

Société constituée le 7 décembre 1965 par M<sup>e</sup> J. Kerschen, acte publié au Mémorial C n° 13 du 7 février 1966.

Les statuts furent modifiés par M<sup>e</sup> C. Michels le 12 décembre 1967 (Mémorial C n° 8 du 18 janvier 1968), par M<sup>e</sup> H. Glaesener le 8 novembre 1974 (Mémorial C n° 7 du 15 janvier 1975), par M<sup>e</sup> Elter le 21 décembre 1984 (Mémorial C n° 38 du 8 février 1985) et le 15 juin 1987 par-devant le même notaire (Mémorial C n° 286 du 15 octobre 1987)

**EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 20 mai 2003 que:

- Les mandats d'administrateur de M. Jean Wagener et M. Pierre Keller venant à échéance, l'assemblée générale renouvelle pour une période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2003, et de nommer M. Marc Chatel, au poste d'administrateur, pour cette même période;
- Quant à M. Claude Naville, les actionnaires prennent note qu'il ne souhaite pas renouveler ses fonctions d'administrateur et le remercie de sa présence et pour sa contribution qu'il a apportée pendant de nombreuses années;
- Le mandat du Commissaire aux comptes MAZARS, 5, Emile Bian, Luxembourg est renouvelé pour une période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2003.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010506.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**WEST WILD S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 72.997.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 24 juillet 2003 entre:

Société domiciliée:

WEST WILD S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg: B 72.997

et Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 24 décembre 2003.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010300.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**AGGIOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 48.765.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire  
qui s'est tenue le 13 juin 2003 à 9.00 heures à Luxembourg  
Résolutions*

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A. pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme  
AGGIOR S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010420.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**EASTWOOD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 26.517.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire  
qui s'est tenue le 21 octobre 2003 à 15.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve  
Résolution*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010422.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**EQUICOMMFINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 58.205.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2003*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société MATEC, S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 1, place Dargent - L-1413 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 50.586, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué avec effet au 29 septembre 2003.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat avec effet au 29 septembre 2003.

En son remplacement, l'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur et administrateur-délégué la société FISCAL REPRESENTATION (UK) LTD, prise en la personne de son représentant légal Monsieur Peter Delf, dont le siège social est situé 16, Park View - Winchmore Hill - London N21 1QX. qui terminera le mandat de son prédécesseur.

EQUICOMMFINA S.A.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010500.3/1022/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**LUX-ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 97.668.

Constituée le 15 décembre 2003.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration*

L'an deux mille trois, le quinze décembre,

S'est réuni le conseil d'administration de la prédite société anonyme, se composant des administrateurs suivants:

a) Mme Monique Semelier, Administrateur,

b) M. Louis Blanc, Administrateur,

c) M. Francis Grizou, Administrateur.

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Conformément à l'article 11 des statuts coordonnés, le conseil d'administration délègue la gestion journalière de la société à

- M. Francis Grizou.

Lequel exercera son activité sous la dénomination d'administrateur-délégué avec les pouvoirs prévus aux articles 10 &amp; 11 des statuts.

En particulier, M. Francis Grizou pourra engager la société en toutes circonstances, sans limitation, par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

M. Semelier / L. Blanc / F. Grizou

*Administrateur / Administrateur / Pour acceptation*

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010425.3/206/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**ICOMI INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 65.406.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 décembre 2003**Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la ratification de la nomination de Monsieur Alain Robillard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, coopté en tant qu'administrateur lors de la réunion du conseil d'administration du 21 novembre 2003 en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

*Conquième résolution*

L'assemblée accepte le renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Alain Robillard, Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

*Sixième résolution*

L'assemblée accepte le renouvellement du mandat du commissaire de surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six ans, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICOMI INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding

C. Schmitz / G. Hornick

*Deux Administrateurs*

(011181.3/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**SOLIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.857.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Signature.

(011183.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**FLORAXAU S.A.H, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 62.872.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire reportée le 21 avril 2003 à 13.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des administrateurs de:  
Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant rue Fischbach, 11 à Blaschette,  
Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant route d'Arlon, 105 à Mamer,  
COSAFIN S.A. domiciliée au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.
- Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée de 2004 qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 novembre 2003.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de H.R.T. REVISIONS, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes.  
Sont mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée de 2004 qui statuera les comptes arrêtés au 30 novembre 2003.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010415.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 30.252.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 22 mai 2003 à 9.30 heures  
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée générale statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs G. Rappaz, A. De Bernardi et J.-M. Heitz ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Roland Klein.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010418.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**CANAL HOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 61.207.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 26 janvier 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mamer, le 26 janvier 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.  
Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010207.3/695/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**CIMENTS FRANCAIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.270.

—  
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FIDUPAR

Signature

(010405.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**AGGIOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.765.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FIDUPAR

Signatures

(010409.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**ITALTRIEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 65.122.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Signature.

(010408.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**ITALTRIEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 65.122.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 26 janvier 2004, que:

- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'Assemblée générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- les mandats d'administrateur de M. Carlo Rodriguez, homme d'affaires, demeurant Via Ludovico du Breme, 79 à I-20156 Milano, M. Pier Paolo Rodriguez, homme d'affaires, demeurant Via Ludovico du Breme, 79 à I-20156 Milano et M. Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, à L-2661 Luxembourg et celui du commissaire aux comptes, M. Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010406.3/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.252.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FIDUPAR

Signature

(010407.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**BRODERINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 51.946.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FIDUPAR

Signatures

(010410.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 59.522.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FIDUPAR

Signatures

(010412.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**MARAMCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 90.289.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 décembre 2003 au siège social*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Augusto Mazzoli de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Cette résolution sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

*Deuxième résolution*

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à ce jour, Madame Pascale Mariotti, domiciliée professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette résolution sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme

MARAMCO S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010419.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**COIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 61.303.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 26 janvier 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 26 janvier 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010213.3/695/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**EASTWOOD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 26.517.

—  
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FIDUNPAR

Signatures

(010414.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**ASTRINGO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 67.996.

—  
- Le contrat de domiciliation prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002 entre ASTRINGO HOLDINGS S.A. (ci-après «la Société») et TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été résilié avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004;

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 84.993, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004;

- M. Armin Kirchner, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004;

- M. Hugo Neuman, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004;

- L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée (précédemment FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.), enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 46.498, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

L'ancien domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010494.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**GENISIS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital souscrit: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 96.933.

En date du 17 décembre 2003, CURZON GLOBAL ADVISORY LIMITED, ayant son siège social au 1, Curzon Street, UK-W1A 5PZ London, immatriculée en Grande-Bretagne sous le n° 4724691, a décidé de céder 500 parts sociales de GENISIS FINANCE, S.à r.l. à EPI TRINITY, S.à r.l. ayant son siège social 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au R. C. Luxembourg sous le n° B 96.938.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010548.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**GENISIS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital souscrit: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 96.933.

En date du 9 janvier 2004, EPI TRINITY, S.à r.l. ayant son siège social 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au R. C. Luxembourg sous le n° B 96.938 a décidé de céder 500 parts sociales de GENISIS FINANCE, S.à r.l. à CDC FINANCE - CDC IXIS, ayant son siège social au 26/28 rue Neuve Tolbiac, F-75658 Paris, immatriculée au R.C.S. Paris sous le n° 335.128.898.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010544.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**MER S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.584.

Le siège social de la société a été dénoncé ce jour, le 15 décembre 2003 avec effet immédiat par la FIDUCIAIRE BE-FAC EXPERTISES-COMPTABLES ET FISCALES, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06080. – Reçu 14 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010592.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**BELAYSIA, Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 63.815.*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2003*

L'assemblée décide que la conversion en euro se fera avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002 sans désignation de valeur nominale.

Les bilans et les comptes de profits et pertes arrêtés aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Le rapport de gestion relatif aux exercices se terminant les 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée au gérant pour les périodes se terminant les 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002.

Il a été décidé de reporter les résultats des exercices arrêtés aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010596.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---



**CIMENTS FRANÇAIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.270.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 23 janvier 2004 à 10.00 heures  
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de M. Jean-Paul Meric, Président Administrateur-Délégué, de CIMENTS FRANCAIS, représentée par Yves-René Nanot et de COFIPAR, représentée par Michel Lefebvre, Administrateurs et de Monsieur Philippe Marchat, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010417.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**QPL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 23.490.000,- EUR.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 91.881.

—  
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 23 décembre 2003 que SERIES - Serviços Imobiliarios Espirito Santo a cédé 293.625 parts sociales de QPL LUX, S.à r.l. à la société ESPART - Espirito Santo Participações Financeiras SGPS S.A., établie et ayant son siège à Rua Vale de Pareiro 16 à 1269-115 Lisbonne (Portugal).

Pour extrait et publication

QPL LUX, S.à r.l.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010283.3/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**RAVENELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.987.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(010284.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**TECNOPALI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 50.135.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(010289.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**GIB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 61.588.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 janvier 2004 que:

Le conseil réélit aux postes d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2008:

Monsieur Herman Moors

Monsieur Roberto de Luca

PAN EUROPEAN VENTURES S.A.

La société CO-VENTURES S.A., domiciliée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est élue au poste de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire de 2008 en remplacement de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., démissionnaire.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06390. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(010292.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**EUROPEAN COSMETIC GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.962.035,11.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.480.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 22 janvier 2004*

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Madame Maryse Santini de sa fonction de gérant, prend acte de cette démission. L'assemblée la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

L'assemblée lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant la personne suivante en remplacement du gérant sortant:

- Monsieur Pietro Feller, né le 25 octobre 1974 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur, et se terminera lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07506. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010416.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**PARFIMO PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.  
R. C. Luxembourg B 55.543.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 novembre 2003*

- Monsieur Guy Lammar, indépendant, demeurant à 3, rue Batty Weber, 8063 Bertrange, a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Schmit, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

PARFIMO PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A.

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06069. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010590.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**ASTILLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.452.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 16 janvier 2004*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mario Iacopini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

- Monsieur Pietro Feller, né le 25 octobre 1974 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur, et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07508. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010421.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 5, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 47.192.

Messieurs Michel Henaut et Bjorn Barbesgaard se sont démis de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 10 janvier 2002.

Messieurs John Pauly et Marc Hoffmann se sont démis de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 11 mars 2003.

En date du 17 septembre 2003, le conseil d'administration a pris acte du décès de Monsieur Bernard Schaezel.

Le mandat d'administrateur de Monsieur José-Luis Arangüena a pris cours en date du 10 janvier 2002.

Le conseil d'administration a nommé Monsieur Michel Malpas au titre de président du conseil d'administration en date du 11 janvier 2002.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2003, Madame Sandra Reiser ainsi que Monsieur Jean-Michel Loehr ont été appelés aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT, Société Anonyme

R. Wansart / S. Reiser

*Executive Vice President / Managing Director*

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07463. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010603.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**ENERGEX ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 30.245.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

*Signature.*

(011185.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**ENERGEX ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 30.245.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

*Signature.*

(011186.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**ADAMES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 98.616.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixteenth of January.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 5.524, duly represented by Mrs Véronique Doring, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on January 12, 2004.

2. The company ECOREAL S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 38.875,

duly represented by Mrs Annie Lyon, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on January 12, 2004.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders of the appearing parties, and the notary, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of ADAMES INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the company is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 70,000.- (seventy thousand Euro) divided into 70 (seventy) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) to be divided into 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on January 15, 2009, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind or by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the board didn't choose a chairman, the presidency of the meeting is conferred to a present director. The board of directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's object. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two directors. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Thursday of the month of April at 2.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, sixty-nine shares .....	69
2) ECOREAL S.A., prenamed, one share .....	1
Total: seventy shares .....	70

The shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 70,000.- (seventy thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro).

#### *Extraordinary general meeting*

The appearing parties, duly represented and representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2009:

1. The company MONTEREY SERVICES S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 51.100;

2. The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 64.474;

3. Mr Robert Hovenier, commercial director, born in Seedorf (the Netherlands) on May 28, 1965, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, for a period of six years, its mandate expiring at the ordinary general meeting of 2009:

The company FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., with registered office in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 34.813.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, acting in the here above stated capacities, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the proxy holders signed the original deed together with the Notary.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le seize janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG)S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524, représentée par Madame Véronique Doring, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2004.

2. La société ECOREAL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.875, représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentée comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ADAMES INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) représenté par 70 (soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, le tout dans les limites de la loi.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 15 janvier 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration pourra déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital social effectuée dans la forme requise par le conseil d'administration, le présent article sera, en conséquence, adapté suivant la modification.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Conseil d'administration et commissaire aux comptes**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Il se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration devront être signés par tous les administrateurs présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.



**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et ratifier tous les actes concernant la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tel que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, soixante-neuf actions . . . . .	69
2) ECOREAL S.A., prénommée, une action. . . . .	1
Total: soixante-dix actions . . . . .	70

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, dûment représentées et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, pour une période de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2009:

1. La société MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.100;
2. La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474;
3. Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, né à Seedorf (Pays-Bas) le 28 mai 1965, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2009:

La société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.813.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite aux personnes mandataires, agissant ès dites qualités, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les personnes mandataires ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: V. During, A. Lyon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, vol. 142S, fol. 27, case 5. – Reçu 700 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 janvier 2004.

\*

(010611.3/222/392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**CARDINAL SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.878.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4<sup>e</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06545. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010487.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**AGORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, route de Dippach.

R. C. Luxembourg B 98.584.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Christophe Hamen, juriste, demeurant à L-8092 Bertrange, 38, rue Schauwenburg, né le 18 janvier 1971 à Dudelange,
2. Madame Béatrice Simonis, sans profession, demeurant à F-57330 Volmerange les Mines, 37, rue des Prés, née le 20 septembre 1973 à Messancy (Belgique)

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires de parts par la suite, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination de AGORA, S.à.r.l, (ci-après «la Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité, par le conseil de gérance.

La Société peut créer des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple résolution du gérant ou, en cas de pluralité, du conseil de gérance.

**Art. 4.** La Société a pour objet, l'acquisition, la vente, la location de tout bien immobilier ainsi que toute opération de promotion immobilière.

La Société a encore pour objet l'acquisition, l'administration, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés et succursales luxembourgeoises et étrangères. La Société est autorisée à contracter des emprunts et accorder des aides, prêts, avances et garanties à des sociétés, dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt.

De plus, la Société peut acquérir et céder toutes sortes de valeurs mobilières, par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière et pourra également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

Elle peut acquérir, développer et disposer de brevets, licences, marques, designs, protections, concessions et tous autres droits de propriété intellectuelle ainsi que des droits qui en découlent ou qui les complètent.

En outre, la Société peut acquérir, administrer, développer et céder de la propriété immobilière sise au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et peut louer ou vendre des biens mobiliers corporels.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière ou immobilière, qui développeraient ou complèteraient son objet social

### **Titre II: Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent-vingt quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions ainsi prises par l'associé unique dans le cadre de l'alinéa qui précède sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés se fera conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 10.** Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne met pas fin à l'existence de la Société.

**Art. 11.** En aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

### **Titre III: Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le(s) gérant(s) sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder une période de six ans renouvelable. Ils doivent rester en fonction jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec les intérêts de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de la gérance. Les gérants peuvent également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Le gérant, ou en cas de pluralité, le conseil de gérance, est autorisé à déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques ainsi que tout ou partie de la gestion journalière à un ou plusieurs agents ad hoc.

**Art. 14.** La Société est engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.

La Société pourra être engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans l'exécution de leur mandat, le(s) gérant(s) ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice régulier de leurs obligations.

#### **Titre IV: Exercice social - Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour se finir le 31 décembre de la même année.

**Art. 17.** A la fin de chaque exercice, le gérant unique ou le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui devront être à la disposition du ou des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du ou des gérants, détermine l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le conseil de gérance;
2. les comptes intérimaires montrent un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre V: Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VI: Dispositions générales**

**Art. 19.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Christophe Hamen, prénommé, dix parts	10
2) Madame Béatrice Simonis, prénommée, quatre-vingt-dix parts	90
Total: cent parts	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cent vingt (1.320,-) euros.

##### *Assemblée extraordinaire des associés*

Les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège de la Société est fixé à L-8055 Bertrange, 166, Route de Dippach;
2. Le nombre des gérants est fixé à un (1);
3. Monsieur Stéfano Fiorani, employé privé, né le 23 avril 1961 à Luxembourg et demeurant à F-57330 Volmerange les Mines, 37, rue des Prés, est nommé gérant unique de la Société;
4. Le mandat du gérant unique prendra fin en 2010. Il pourra être renouvelé sur décision de l'assemblée générale des associés.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Hamen, B. Simonis, S. Fiorani, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, vol. 142S, fol. 32, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004

A. Schwachtgen.

(010380.3/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**RAVENELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.987.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 janvier 2004*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.  
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010294.3/655/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**INVESTMENT SYNERGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 79.267.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 janvier 2004*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010237.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**PICOLIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 84.141.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

PICOLIT S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(009967.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**MANGOUSTA YACHTING CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.543.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4<sup>o</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010507.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**MAVELY CHARTERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.139.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4<sup>o</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010508.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 62.492.

**EXTRAIT**

Il ressort d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé en date du 20 décembre 2003 que la cession suivante est intervenue entre les associés de la société susnommée qui ont tous agréé ces transferts de parts sociales:

- Madame Sylvie Theisen, domiciliée 45, rue NS Pierret, L-1425 Luxembourg a cédé 83 parts sociales à Monsieur Manuel Hack.

L'actionnariat de la société après ces cessions se compose donc comme suit:

- Monsieur Manuel Hack. ....	249 parts sociales
- Monsieur Eric Duphil. ....	1 part sociale

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Pour ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010435.3/833/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**MAAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 93.783.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 2 décembre 2003 que:  
En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4<sup>e</sup> étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010511.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**ZADIG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 49.270.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

ZADIG S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(009968.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**CIRIO DEL MONTE FOODS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 49.177.

On January 19, 2004, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. has informed the directors and the shareholders of the company that it does not accept the mandate as statutory auditor.

En date du 19 janvier 2004, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a informé les administrateurs et les actionnaires de la société qu'elle n'accepte pas le mandat de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010441.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**I.B.S. & PARTNERS, INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 35.973.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 janvier 2004 au siège de la société*

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Il a été décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2002 aux résultats reportés.

Mme Yamina Benallal est nommée Fondé de pouvoir avec pouvoir de signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010598.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**EMBA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 20.946.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

(011187.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**EMBA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 20.946.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 décembre 2003*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Edmond Ries, demeurant professionnellement au 5 boulevard de la Foire, à Luxembourg.
- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5 boulevard de la Foire, à Luxembourg.
- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5 boulevard de la Foire, à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04439. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011189.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**EPI TRINITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 60.000,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 96.938.

En date du 5 décembre 2003, GENISIS, S.à r.l. ayant son siège social 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le n° B 96.955 a décidé de céder 2.400 parts sociales de EPI TRINITY, S.à r.l. à CDC FINANCE - CDC IXIS, ayant son siège social au 26/28 rue Neuve Tolbiac, F-75658 Paris, immatriculée au R.C.S. Paris sous le n° B 335 128 898.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07465. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010539.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---